

Séance du 11 mai 2022

Délibération n° 2022_08

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 mai 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, DESTRUHAUT Thierry, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : BREUSSIN Joël et ROMIEU Tanguy.

Objet : Election d'un adjoint au Maire et détermination du rang des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-14 ;

Vu le nombre d'adjoint fixé à trois lors du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 ;

Vu le Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 où ont été élus Mme Corinne BARRAU première adjointe, Mr Todor TOPALOV deuxième adjoint et Mme Monia LABOULAIS troisième adjointe ;

Vu le décès de Mme Corinne BARRAU survenu le 5 avril 2022 ;

Monsieur le Maire propose de garder le même nombre d'adjoint, de choisir un nouvel adjoint parmi les conseillers municipaux de même sexe et d'établir un nouvel ordre dans le rang des adjoints.

Considérant que se présente au poste d'adjoint Mme HENNOTE Stéphanie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- De maintenir à trois le nombre d'adjoints.
- De proclamer Mme Stéphanie HENNOTE adjointe. Elle est installée immédiatement.
- Que l'ordre des adjoints dans le tableau est le suivant :
 - Mme LABOULAIS Monia, 1^{ère} adjointe au Maire
 - Mr TOPALOV Todor, 2^{ème} adjoint au Maire
 - Mme HENNOTE Stéphanie, 3^{ème} adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme,
Saint-Martin-d'Oney, le 12 mai 2022

Le Maire,
Philippe SAËS

